



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juillet 2024**

I – MARCHÉ CHAUFFERIE BOIS A LA SALLE DES FETES DE MARTIEL / ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Monsieur le Maire expose l'analyse des offres effectuée par le cabinet d'études EFI, Monsieur Clément Ginestet :

ANALYSE DES OFFRES TABLEAU RECAPITULATIF								
N°	LISTE DES LOTS	OFFRE	ESTIMATION MOE	ENTREPRISES MIEUX DISANTE	MONTANT OFFRE MIEUX DISANTE	CHOIX DE LA COMMISSION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT RETENU
LOT 01	GROS-ŒUVRE - TERRASSEMENT	BASE	39 900.00 €	CAMISAR	34 998.23 €			
		BASE + PSE - Dépose cuve fioul	43 900.00 €	CAMISAR	35 848.23 €			
LOT 02	CHAUFFAGE – ELECTRICITE	BASE	119 500.00 €	MOLENAT	110 841.00 €			
		BASE + PSE - Filtre à particules	123 000.00 €	MOLENAT	115 031.48 €			
		VARIANTE - Dessilleur rotatif		MOLENAT	108 874.41 €			
		VARIANTE - Dessilleur rotatif + PSE - Filtre à particules		MOLENAT	113 064.89 €			
LOT 03	SERRURERIE	BASE	8 700.00 €	MARTEL	8 258.88 €			
		BASE + PSE - Protection mécanique des réseaux	9 450.00 €	MARTEL	9 154.20 €			
TOTAL OFFRE DE BASE								
TOTAL H.T			168 100.00 €		154 098.11 €			
T.V.A : 20,00 %			33 620.00 €		30 819.62 €			
TOTAL T.T.C			201 720.00 €		184 917.73 €			
Ecart entre estimation MOE et offre mieux disante - BASE						-14 001.89 €		
TOTAL OFFRE DE BASE + PSE								
TOTAL H.T			176 350.00 €		160 033.91 €			
T.V.A : 20,00 %			35 270.00 €		32 006.78 €			
TOTAL T.T.C			211 620.00 €		192 040.69 €			
Ecart entre estimation MOE et offre mieux disante - BASE + PSE						-16 316.09 €		
TOTAL OFFRE AVEC VARIANTE LOT 02								
TOTAL H.T			168 100.00 €		152 131.52 €			
T.V.A : 20,00 %			33 620.00 €		30 426.30 €			
TOTAL T.T.C			201 720.00 €		182 557.82 €			
Ecart entre estimation MOE et offre mieux disante - VARIANTE						-15 968.48 €		
TOTAL OFFRE AVEC VARIANTE LOT 02 ET PSE								
TOTAL H.T			176 350.00 €		158 067.32 €			
T.V.A : 20,00 %			35 270.00 €		31 613.46 €			
TOTAL T.T.C			211 620.00 €		189 680.78 €			
Ecart entre estimation MOE et offre mieux disante - VARIANTE + PSE						-18 282.68 €		

Ainsi, il est proposé d'attribuer les lots ainsi :

N° lot	Intitulé	Montant HT	Nom de l'entreprise
1	Gros œuvre – terrassement	35 848.23	CAMMISAR
2	Chauffage – électricité	113 064.89	MOLENAT
3	Serrurerie	9 154.20	MARTEL

Le prévisionnel des dépenses est donc le suivant :

TOTAL HT : 158 067.32 € plus Mo : 9.5 % = 15 016.39 €

Total prévisionnel : 173 083.71 HT

Total prévisionnel TTC : 207 700.48 € TTC

Inscrit au BP après DM 220 000 €

Le Conseil Municipal délibère, approuve cette proposition, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

II – MARCHÉ ILOT PAUL FAURE / ATTRIBUTION DES LOTS :

Rénovation et extension de la Maison Paul Faure à Martiel

ESTIMATIONS		ACT DEFINITIF			
PRO		OFFRES MIEUX DISANTES APRES NEGOCIATIONS	différentiel par rapport à l'estimation	différentiel par rapport à l'estimation %	ENTREPRISE RETENUE
TERRASSEMENT VRD	192 739,00 €	183 801,35 €	-8 937,65	-4,64%	
01- TERRASSEMENT VRD	192 739,00 €	183 801,35 €	-8 937,65	-4,64%	GREGORY / SIRMAIN TP
CLOS-COUVERT	258 522,20 €	279 203,25 €	20 681,05	8,00%	
02- GROS-ŒUVRE	137 004,74 €	160 742,63 €	23 737,89	17,33%	SARL MALGONNE
03- CHARPENTE	37 219,60 €	37 577,60 €	358,00	0,96%	EURL EMILIE VIGUIER
04- COUVERTURE	20 114,66 €	22 612,94 €	2 498,28	12,42%	C EN BOIS <i>sous réserve</i>
05- TRAITEMENT DE FACADE	26 587,20 €	23 791,68 €	-2 795,52	-10,51%	I2R FACADES
06- MENUISERIES EXTERIEURES	37 596,00 €	34 478,40 €	-3 117,60	-8,29%	SAS BALLAT
SECOND ŒUVRE	127 222,17 €	114 533,30 €	-12 688,87	-9,97%	
07- PLATRERIE	50 930,30 €	37 940,96 €	-12 989,34	-25,50%	ALLIANCE 360
08- MENUISERIE INTERIEURE	40 762,80 €	42 779,71 €	2 016,91	4,95%	SAS BRAS TURLAN
11- CHAPE CARRELAGE	19 678,28 €	21 212,63 €	1 534,35	7,80%	SARL CALVIGNAC
12- PEINTURES	15 850,79 €	12 600,00 €	-3 250,79	-20,51%	SARL CALVIGNAC
LOTS TECHNIQUES	60 670,00 €	76 271,68 €	15 601,68	25,72%	
09- ELECTRICITE	13 335,00 €	15 143,68 €	1 808,68	13,56%	SARL BOUSQUET GUIBBERT ELECTRCITE
10- PLOMBERIE CVC	47 335,00 €	61 128,00 €	13 793,00	29,14%	MOLENAT ENERGIES
TRAVAUX PAYSAGERS	59 624,00 €	36 574,00 €	-23 050,00	-38,66%	
TRAVAUX PAYSAGERS	59 624,00 €	36 574,00 €	-23 050,00	-38,66%	EURL COUYBES
MONTANT TOTAL TRAVAUX	698 777,37 €	690 383,58 €	-8 393,79 €	-1,20%	

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles :

TOTAL PREVISIONNEL travaux HT : 690 383.58 €

Total TTC : 828 460.29 €

MO : 16.2 % = 134 210.56 € TTC

+ d'autres études, frais...

Le Conseil Municipal délibère, approuve cette proposition, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

III – DM1 – BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

COMPTE	F/I	MONTANT BP	DM précédentes	TOTAL	DEPENSES		RECETTES		total après DM
					DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
2135	I	120 000.00	0.00	120 000.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	220 000.00
231	I	940 000.00	0.00	940 000.00	210 000.00	0.00	0.00	0.00	730 000.00
276351	I	0.00	0.00	0.00	0.00	110 000.00	0.00	0.00	110 000.00
		1 060 000.00		1 060 000.00	210 000.00	210 000.00	0.00	0.00	1 060 000.00

Le Conseil Municipal délibère et approuve cette décision modificative n° 1 sur le budget primitif de la commune.

IV – DM1 – BUDGET ILOT PAUL FAURE :

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
605	110 000.00	71355-042	110 000.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
3555-040	110 000.00	168751	110 000.00
TOTAL	110 000.00		110 000.00

Le Conseil Municipal délibère et approuve cette décision modificative n° 1 sur le budget annexe lotissement de la commune.

V – RESSOURCES HUMAINES :

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour un temps de travail de 18 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 26 août 2024 au 11 juillet 2025 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 376 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.